

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/06/2026 - B2026/003138 - 2005 B 00327 - 485 094 007 - A B 2 R -
AMENAGEMENTS, BUREAU D'ETUDES, RESEAUX, ROUTES

Désignation de l'entreprise : SAS AB2R Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 180 Avenue des Estelles 43000 LE PUY-EN-VELAY Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 48509400700021 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	27 136	22 367	4 769
	Fonds commercial	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	41 114	16 434	24 681
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	362 401	214 803	147 597
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	6 711		6 711
	TOTAL (II)		BJ	BK	437 362	253 604
ACTIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ	269 031		269 031
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 164		1 164
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	133 886		133 886
	Autres créances (3)	BZ	CA	23 732		23 732
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	107		107
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	624 810		624 810
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 746		12 746
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 065 477		1 065 477
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 502 839	253 604	1 249 235
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB2R

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	592 222
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	154 541
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	779 763
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	170 369
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 200
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 627
	Dettes fiscales et sociales	DY	217 275
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	469 472
	Ecart de conversion passif * TOTAL (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 249 235
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	{ Ecart de réévaluation libre	1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	354 983
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 249 234,51 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 154 540,52 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2015-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode

Première application du règlement ANC n° 2022-06.

Les modifications apportées par le règlement portent sur les points suivants :

- Les opérations comptabilisées en résultat exceptionnel sont les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Suppression de la technique du transfert de charges.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat et du bilan sont les suivants :

Situation	Réglementation ou pratique antérieure	Règlement ANC n° 2022-06
Cession d'une immobilisation	Résultat exceptionnel : 675 / 775	Résultat d'exploitation : 657/757
Pénalités et amendes	Résultat exceptionnel : 6712	Résultat d'exploitation : 6582
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	Résultat exceptionnel : 777	Résultat d'exploitation : 747
Charges non inscrites directement dans le compte adéquat	Crédit du transfert de charges en débitant le compte de charge approprié	Crédit du compte de charge utilisé initialement en débitant le compte de charge approprié
Refacturations diverses	Crédit du compte 708 ou 791	Crédit du compte 708
Remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel	Crédit du compte 791	Crédit du compte 649
Indemnités d'assurance	Crédit du compte 791 ou 775	Crédit du compte 7587 ou 757
Avantages en nature	Crédit du compte 791	Crédit du compte 6419
Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations incorporelles en cours avances acomptes
Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles en cours avances acomptes
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	Créances

Lors de sa première application, le règlement 2022-06 indique que par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont à présenter dans la colonne « exercice N-1 » dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions et amortissements.

Le changement de méthode ne nécessite pas l'établissement de comptes proforma de l'exercice N-1.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitements des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitements des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitements des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitements des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		3 à 7
Installations agencements		3 à 15
Matériels de transports	5,00	
Matériels de bureau et info		1 à 7
Mobilier		4 à 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitements des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitements de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitements des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitements des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBS INCORPORELLES ET FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Frais de constitution

Il a été décidé d'appliquer la méthode préférentielle c'est-à-dire l'inscription des frais en compte de résultat.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Valeur nette
Logiciels	4 768,86
TOTAL	4 768,86

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	20 269,81	6 866,40
TOTAL	20 269,81	6 866,40
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	37 366,27	3 748,19
Installations générales, agencements et aménagements divers	96 097,07	989,34
Matériel de transport	39 466,99	102 298,81
Matériel de bureau, informatique & mobilier	114 628,13	8 920,28
TOTAL	287 558,46	115 956,62
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	6 711,00	
TOTAL	6 711,00	
TOTAL GENERAL	314 539,27	122 823,02

	Diminution par virt poste par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles		27 136,21	
TOTAL		27 136,21	
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		41 114,46	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		97 086,41	
Matériel de transport		141 765,80	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		123 548,41	
TOTAL		403 515,08	
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières		6 711,00	
TOTAL		6 711,00	
TOTAL GENERAL		437 362,29	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 2	Linéaire	20 269,81	2 097,54		22 367,35
TOTAL			20 269,81	2 097,54		22 367,35
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 7	Linéaire	9 456,22	6 977,49		16 433,71
Inst. générales, agencts divers	3 à 15	Linéaire	66 533,24	10 616,60		77 149,84
Matériel de transport	5	Linéaire	9 472,08	19 145,41		28 617,49
Matériel de bureau, informatique	1 à 7	Linéaire	98 587,42	10 448,60		109 036,02
TOTAL			184 048,96	47 188,10		231 237,06
TOTAL GENERAL			204 318,77	49 285,64		253 604,41

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	6 711,00		6 711,00
Actif circulant			
Autres créances clients	133 885,77	133 885,77	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	260,26	260,26	
Impôts sur les bénéfices	12 479,00	12 479,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 823,07	10 823,07	
Groupe et associés (2)	169,86	169,86	
Charges constatées d'avance	12 746,25	12 746,25	
TOTAL	177 075,21	170 364,21	6 711,00

CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400,00	75,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400,00	75,00

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	3 200,00		3 200,00	
TOTAL	3 200,00		3 200,00	
TOTAL GÉNÉRAL	3 200,00		3 200,00	
Dont dotations & reprises d'exploitation			3 200,00	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	170 369,23	57 080,54	113 288,69	
Fournisseurs et comptes rattachés	80 627,32	80 627,32		
Personnel et comptes rattachés	96 183,84	96 183,84		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 933,48	52 933,48		
Taxe sur la valeur ajoutée	66 856,66	66 856,66		
Autres impôts et taxes assimilées	1 301,04	1 301,04		
TOTAL	468 271,57	354 982,88	113 288,69	
1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	136 490,09			
1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	45 205,49			

LES EFFECTIFS

EFFECTIFS

Effectif moyen : 15

AB2R
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 180, Avenue des Estelles - ZA de Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
485 094 007 RCS LE PUY EN VELAY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AVRIL 2026**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025**

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à 154 540,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	154 540,52 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 250,00 euros par action	
Le solde	54 540,52 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 646 762,52 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 15 Juin 2026.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

100 000,00 euros, soit 250,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

50 000,00 euros, soit 125,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

Distribution hors AGOA du 6 Octobre 2025

100 000,00 euros, soit 250,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Avril 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

Julien MIGNE

Société FMH

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.